



Sources de données administratives sur la migration internationale au Maroc

Mohamed MGHARI
CERED_Haut-Commissariat au Plan
Rabat, Maroc



Plan

- Départements concernés par les données sous produites sur la migration internationale
- Sources de données sous produites, limites et insuffisances
- Défis à relever



Départements concernés par les données sous produites sur la migration internationale

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, à travers sa Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACs) ;
- Le Ministère de l'Intérieur, à travers sa Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières et l'Observatoire de la Migration ;
- Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration ;
- La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger ;
- Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME) ;
- Le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle ;
- Le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique ;
- Les associations d'Etudes et Recherche sur la Migration Internationale.



Sources de données administratives

● Statistiques consulaires

- ▶ Les statistiques sur les MDM sont produites par les consulats dans le cadre de leur activité consistant à tenir des registres d'état civil, à délivrer des passeports et cartes d'identités et divers autres documents administratifs.
- ▶ Le système d'immatriculation consulaire a été récemment rénové et centralisé et relie les différents consulats ce qui permet d'éliminer les doubles comptes (immatriculations dans le registre du consulat du pays de résidence précédent).
- ▶ Toutefois, l'immatriculation consulaire se produit sur la base du volontariat ce qui constitue une faiblesse en termes d'enregistrement.
- ▶ Les chiffres des MDM fournis par cette base de données sont incomparables à ceux des sources des pays d'accueil en raison surtout de la double citoyenneté.



● Statistiques consulaires

- ▶ Cette source présente des insuffisances et limites telles que les problèmes d'incohérence et d'invalidité, les non réponses qui sont nombreux au niveau de chaque variable.
- ▶ Elle nécessite un travail d'harmonisation des concepts et de définitions, surtout pour ce qui est de la profession exercée et la situation dans la profession ainsi que le niveau scolaire et le diplôme et les lieux d'origine.



● Cartes d'Embarquement/Débarquement/ Ministère de l'Intérieur

- Des cartes sont renseignées aux frontières marocaines par les voyageurs à l'arrivée et au départ, indépendamment du pays de citoyenneté, y compris les nationaux.
- L'information collectée : le nom, l'adresse, le registre des arrivées et des départs de la personne (dates et points d'entrée et de sortie), la date et le lieu de naissance, le sexe, la nationalité, la profession, la double nationalité.
- Les soldes migratoires sont positifs. Sur des périodes de plusieurs années, pour les séjours de courte durée, les sorties devraient compenser les entrées (cas des touristes) tandis que pour les longs séjours, les sorties devraient dépasser les entrées, car le Maroc est un pays d'émigration nette.
- L'utilisation de deux passeports différents pour les personnes de double citoyenneté affecte la fiabilité de cette source.



● **Permis de séjour/ Ministère de l'Intérieur**

- Les données des permis de séjour accordés sont collectées par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN). Elles comportent des informations aussi bien sur la personne demandeuse de permis que sur les membres de sa famille.
- La police ne publie pas ces statistiques. Les statistiques des permis de séjour sont fournies uniquement sur demande et normalement seulement en termes de « total ».
- Les améliorations nécessaires doivent viser l'harmonisation de ce système et son adaptation en vue de la production de statistiques sur les migrations en conformité avec les recommandations internationales.



● Migration irrégulière, Ministère de l'Intérieur

- Le Ministère de l'Intérieur procède au contrôle des frontières et à la lutte contre les trafics illégaux par un système de suivi mis en place par la nouvelle Direction de la migration qui a entrepris d'élaborer des statistiques sur les migrations irrégulières.
- Les seules statistiques disponibles portent sur les arrestations et les migrants irréguliers transférés chez eux qui ne sauraient constituer que des indicateurs médiocres des entrées. Elles donnent, cependant, une idée du profil de nationalité, du sexe, du niveau éducatif, du statut matrimonial et de la profession.
- Ces informations ne font pas l'objet de publication et sont exploitées à des fins administratives internes.



● Permis de Travail, Ministère de l'emploi

- ▶ Le Ministère de l'emploi assume trois fonctions : la régulation des émigrations, l'attribution des autorisations aux étrangers désirant exercer une activité professionnelle sur le territoire national et l'autorisation du maintien en service des citoyens et des étrangers ayant atteint l'âge de la retraite.
- ▶ Il détient des informations sur les étrangers ayant obtenu l'autorisation ou le permis d'exercer un travail ou une activité économique au Maroc.
- ▶ Ces statistiques ne sont pas exhaustives dans la mesure où la plupart des étrangers exerçant une activité au Maroc ne disposent pas d'un permis de travail.
- ▶ L'ANAPEC est chargé du suivi des migrations de travailleurs et de leur placement à l'étranger. Il dispose également d'informations sur les contrats de travail de marocains à l'étranger et d'étrangers au Maroc.



● **Statistiques des étudiants, Ministère de l'éducation**

- Ces statistiques relatives aux étudiants étrangers ne traitent pas les statistiques concernant les étudiants du cycle fondamental (neuf années) et du cycle secondaire (trois années). Elle ne dresse que des états relatifs aux étudiants étrangers. Le traitement des données relatives à la nationalité n'est pas exhaustif.
- Le système statistique de suivi de l'enseignement supérieur privé est encore insuffisant et mérite une amélioration.



- **Transferts des MRE, Office des changes**

- D'autres statistiques sur les migrations sont produites, notamment par l'Office des Changes sur les remises et transferts internationaux. Un enrichissement des données collectées s'avère nécessaire pour concerner par exemple l'utilisation ou l'affectation des transferts et fournir des données au niveau le plus fin (régions, provinces ...ect).



Défis à relever

- Coordination
- Harmonisation des différentes sources de données sous produites